



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions de coordination : rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

[Point 4 a)]

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2024

1. À sa 16^e séance, le 21 mai 2025, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2024 ([E/2025/13](#)).

Débat

2. Les délégations ont remercié la Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat d'avoir présenté le rapport. On a fait observer que le CCS jouait un rôle essentiel en coordonnant les activités des entités des Nations Unies et en améliorant la cohésion de l'ensemble du système. Une délégation a salué ce que faisait le Conseil pour aider à concrétiser les priorités des Nations Unies. On a mis l'accent, en particulier, sur le soutien apporté aux États Membres pour l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'application du Pacte pour l'avenir. Dans le contexte de l'Initiative ONU80, les travaux du CCS continueront d'être essentiels, en particulier ceux du Comité de haut niveau sur la gestion qui consistent à examiner les possibilités de gains d'efficacité dans le système des Nations Unies.

3. Une délégation a dit qu'elle attachait une grande importance au renforcement de la coordination interinstitutions dans le système des Nations Unies, tout en soulignant que les approches applicables à tout le système ne devraient pas être imposées aux entités sans le consentement de leurs organes directeurs.



4. Accueillant avec intérêt le rapport d'ensemble annuel, une autre délégation a fait observer que l'on y recensait des domaines précieux de collaboration entre les entités du système qui pourraient déboucher sur des gains d'efficacité pour l'ensemble des activités. En s'appuyant sur les mécanismes de collaboration du CCS et en améliorant la prise de décision fondée sur les données, les réformes pragmatiques à mettre en œuvre pour que le système multilatéral soit plus efficace pourraient aboutir.

5. Une délégation a salué les efforts faits par le CCS pour améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité, soutenir l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire (par. 16 et 17), donner un plus grand retentissement aux priorités relatives à l'action climatique (par. 23 et 24), œuvrer en faveur de la gestion des risques (par. 40 et 41) et faire évoluer les comportements et la culture institutionnelle dans le système des Nations Unies (par. 42 à 52). Des initiatives clés propres à favoriser l'intégration entre domaines d'action ont été recensées, dont les objectifs et principes pouvant servir de bases normatives pour la gouvernance internationale des données (par. 11 et 12), la Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement (par. 25 à 29) et le modèle de politique sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans les organismes des Nations Unies (par. 32). En outre, une délégation a salué d'autres initiatives telles que le programme relatif à l'identité numérique des Nations Unies (par. 53), tout en faisant remarquer qu'il y avait actuellement plus de 700 initiatives sur l'intelligence artificielle (par. 33) qui se recoupaient dans le système, ce qui était préoccupant. La même délégation a affirmé que toutes les initiatives devaient être menées dans la limite des ressources existantes, utiliser des critères d'évaluation clairs et donner la priorité à l'intégration pour soutenir les fonctions essentielles.

6. Les États Membres avaient besoin de données actualisées, fiables, vérifiables et comparables, pour l'ensemble du système et pour chaque entité, afin de bien évaluer leurs investissements dans le système des Nations Unies, de sorte que le rôle crucial du CCS, qui était le principal dépositaire et le principal responsable de la publication des statistiques sur les ressources financières et humaines pour l'ensemble du système, a été souligné. La délégation s'est félicitée que le secrétariat du Conseil procède à la collecte et à la publication des statistiques de l'ensemble du système des Nations Unies (par. 36-38) et a demandé instamment que d'autres jeux de données soient mis à la disposition des États Membres sur le site Web du CCS de manière qu'une analyse interactive plus approfondie puisse être faite. Il a été observé que l'amélioration de la collecte de données restait essentielle pour bien cibler les réformes.

7. Une délégation a constaté que le « Pacte pour l'avenir » et « ONU 2.0 » étaient mentionnés aux paragraphes 7, 9 et 42. Elle a rappelé que seules certaines dispositions du Pacte avaient été adoptées par consensus et que « ONU 2.0 » ne découlait pas d'un mandat ; il importait que le CCS tienne compte de cet état de fait dans ses travaux.